



RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES

PLANCHES DE ZONAGE

Centre-29

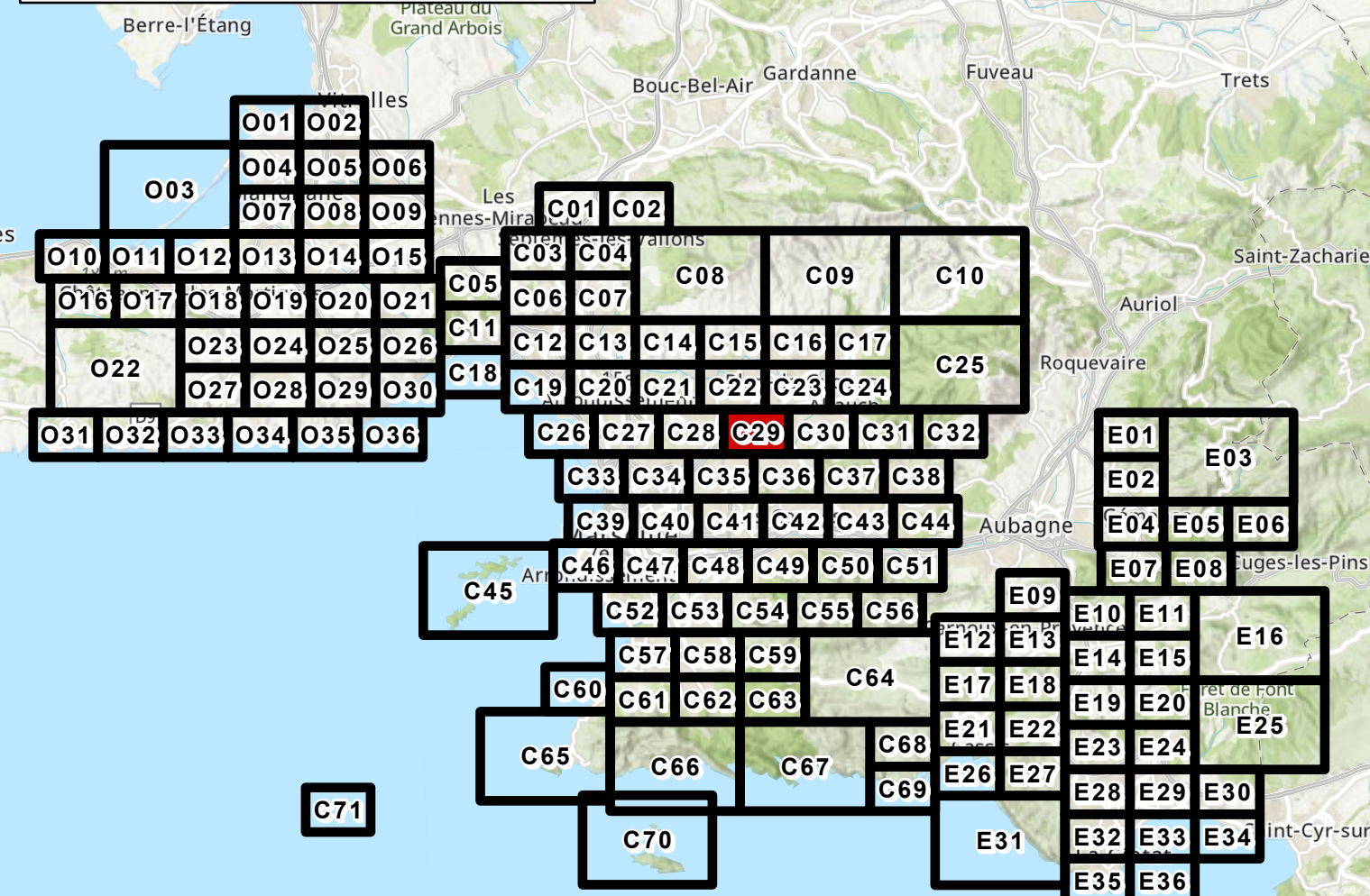
PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification 1
approuvée le

ALLAUCH, MARSEILLE, PLAN-DE-CUQUES



Tableau d'assemblage



Urbanisme

URBANISME

- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle
- Planche de détail
- Polygone constructible
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- Emplacement réservé pour voirie
- Autre emplacement réservé
- Servitude pré-localisation pour équipement
- Patrimoine**
- PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL**
- Elément remarquable
- Elément remarquable faisant l'objet d'une fiche
- Espace d'accompagnement remarquable
- Axe urbain remarquable
- Forme d'habitat spécifique
- Quartier en balcon remarquable
- Canal de Marseille et dérivations
- PATRIMOINE NATUREL**
- Espace boisé classé
- Espace Boisé Classé - Littoral
- Espace Boisé Classé ponctuel
- Espace vert protégé
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Risques**
- INONDATION**
- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions renforcées
- Zone à prescriptions simples
- Cuvette inondable
- Axe de découlement
- Voie inondable
- MOUVEMENT DE TERRAIN**
- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Mouvement de terrain à Marseille
- Zone à prescriptions
- Effondrement
- Glissement de terrain
- Recul du trait de côte
- Zone inconstructible
- INCENDIE DE FORÊT**
- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions renforcées
- Zone à prescriptions simples
- RISQUES TECHNOLOGIQUES**
- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Zone de risque

Fond de Plan

Fond de Plan

- Parcellaire
- Élément de repère
- Bâti dur
- Placine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

